



Assemblée générale

Distr. générale
21 mai 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 125 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 21 mai 2002, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Suite à mes lettres datées des 17 et 30 janvier, du 13 février, du 8 et du 26 mars 2002 (A/56/780 et Add.1 à 4), j'ai l'honneur de vous informer que la République démocratique du Congo a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi **Annan**

